

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20221115_02**

**RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'AIDE FINANCIÈRE
DANS LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE POUR L'ANNÉE 2023**

Date du Conseil Municipal : 15 novembre 2022
Date de convocation : 8 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 59
Nombre de présents : 34
Nombre de représentés par pouvoir : 7
Nombre de votants : 41
Nombre d'absents : 18

L'an deux-mille-vingt-deux, le quinze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BLERLOT Damien, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, CLUZEAU Sébastien, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOUPIL Aurore, HUET Véronique, JOUAN Christèle, LEFEBVRE Pascal, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héloïse, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : GOULLEY Martine (à Laurette PATOUREAUX), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), LEMONNIER Estelle (à Denis LOISEAU), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), RAFFRAY François (à Michèle DRAPPIER), TAVERNIER Sophie (à Bernard VANDOOREN).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Stéphane, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PICCOT Paul, PROFIT Jean-François.

Secrétaire de séance : GOUPIL Aurore.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° D20201117_07 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative au dispositif d'aide à l'élimination des frelons asiatiques en date du 17 novembre 2020 ;

Considérant :

- Qu'une aide de 30 % plafonnée à 100 € de subvention est accordée par la Commune pour chaque destruction de nids de frelons asiatiques situés sur le territoire de Mesnil-en-Ouche ;
- Qu'une convention a été signée entre la Commune et l'Intercom Bernay Terres de Normandie permettant à la Commune de verser aux particuliers le montant cumulé de l'aide de la Commune et de celle de l'Intercom ;
- Qu'il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction du dispositif pour l'année 2023 ;

Décide : à l'unanimité (41 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De reconduire le dispositif pour l'année 2023 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,
Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.